

Malade des mauvais choix de la Direction !

A l'instar de ce que l'on observe dans les centres hospitaliers, les salariés du SMU sont confrontés aux mêmes maux et en subissent les mêmes conséquences : pression temporelle, charge de travail et mentale, intensification du travail.

Le choix par la direction de contenir la masse salariale dans toute l'entreprise a des conséquences particulièrement importantes au SMU sur la qualité de traitement et des soins apportés aux patients au détriment des conditions de travail des salariés.

Depuis plusieurs mois, la direction de CDGR a été alertée à maintes reprises de cette situation au SMU de CDG. A ce jour, aucune décision n'est prise pour répondre à la première priorité, c'est-à-dire le remplacement des 6 infirmières et infirmiers en arrêt de travail pour accidents de travail ou maladies.

Et ce, alors que l'activité du SMU ne cesse d'augmenter avec **plus de 17 000 soins en 2018 sans évolution du personnel, puisque c'est le même effectif qu'à l'ouverture du SMU de CDG, en 1976 !**

Après les questions des Délégués du Personnel en août, aucune réponse n'a été encore apportée à notre courrier d'alerte du 3 septembre 2019. Dernièrement, cette situation s'est gravement dégradée avec des accidents de travail en série et des arrêts de travail. La pression subie par les salariés est de plus en plus forte.

L'organisation dysfonctionne et elle est portée à bouts de bras par les salariés.

En qualifiant de « mode dégradé » la situation des infirmiers sans apporter de réponse, la direction introduit des notions de sélection de traitement des patients, **déconsidérant ainsi l'activité de soins et le travail des salariés.**

Le CHSCT est intervenu plusieurs fois :

Sur ces questions de moyens, d'effectifs et de problèmes d'organisation, par des inspections des postes de travail et des interventions répétées auprès de la présidente du CHSCT qui n'est autre que la directrice de CDGR. Ces questions soulevées autour de la situation sur les conditions de travail, la sécurité et santé des salariés ou encore la demande légitime de reconnaissance professionnelle des ambulanciers continuent d'être soulevées auprès de la direction.

La CGT a de nouveau rendez-vous avec la direction de CDGR le 23 octobre prochain.

Nous porterons plusieurs revendications :

Situation des infirmiers

- appel à l'intérim (amplitudes 24H)
- remise à niveau de tous les effectifs, notamment des infirmiers

Situation des ambulanciers

- reconnaissance professionnelle pour les ambulanciers

Situation générale du SMU

- mise en œuvre des préconisations du CHSCT et amélioration des conditions de travail, ...
- accès à la formation facilité

La direction prend le risque d'une crise des urgences chez ADP.

Elle a le devoir de répondre aux revendications des salariés portées par la CGT.

L'exemple des services des urgences au niveau national, devrait la faire réfléchir.

